

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 6 juillet 2015**

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, Mme BESSONNET Josiane, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, M. DOISNEAU Mickaël, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : M. ROLLAND Yohann, M. ROLLAND Thiébaud, Mme PAVION Stéphanie.

Mr Mickaël DOISNEAU a été nommé secrétaire de séance.

1-Admission en non-valeur cantine

Un administré de Villemoisian a bénéficié d'un effacement total de ses dettes par jugement du 11/06/2015, qui s'élève à l'égard de la commune de Villemoisian à 210.54€ concernant des factures de cantine sur l'année 2014. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur du montant dû par cet administré.

2-Installation classée GAEC des Jonquilles

La mairie a été informée par la Préfecture de la demande formulée par les gérants du GAEC des Jonquilles en vue d'obtenir l'autorisation d'une extension d'un élevage porcin qui s'accompagne d'une hausse des effectifs et de constructions neuves, situé « La Jaunerie » à VILLEMOSAN.

Dans le cadre de la consultation du public menée du 22/06/2015 au 17/07/2015 inclus, le conseil municipal émet, à la majorité, un avis favorable sur ce projet.

3-Participation aux frais de fournitures et de fonctionnement CLIS du Louroux Béconnais

Par courrier du 10/02/2015, la commune du Louroux Béconnais a fait part à la commune de Villemoisian que l'enfant MATHIEU Calvin, domicilié à Villemoisian, est scolarisé à l'école élémentaire René GOSCINNY en classe de CLIS pour l'année scolaire 2014-2015.

Conformément à la réglementation, la commune de résidence de l'élève est tenue de participer aux frais lorsque celle-ci ne dispose pas d'une capacité d'accueil et lorsque l'enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée.

La commune de Villemoisian ne disposant pas de classe spécialisée pour accueillir l'élève concerné, la contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire.

Le conseil municipal du Louroux Béconnais a fixé à 28 € les frais de fournitures scolaires et à 420€ les frais de fonctionnement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation demandée à la commune de Villemoisian qui s'élève donc à 448 €.

4-Devis SIEML (Syndicat d'électricité) pour enfouissement des réseaux Rue des Templiers

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la rue des Templiers, le SIEML a transmis l'estimatif qui est le suivant :

- 74 468.13€ HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,
- 14 529.14€ TTC pour le génie civil télécommunications.

Le total de la participation de la commune s'élève donc désormais à :

- 22 340.43 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,
- 14 529.14€ TTC pour le génie civil télécommunications.

La prise en charge du SIEML sera de 52 127.70 € pour les travaux d'effacement basse tension et éclairage public soit 70% du montant des dits travaux.

Les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Si du rocher devait être constaté sur le chantier, une plus-value variant de 27.80€/m3 à 76.50€/m3 serait appliquée au cas par cas.

Ce coût est garanti pour un engagement de la part de la commune jusqu'au 30/7/2015 et s'entend pour une réalisation dans les 3 mois suivants.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation financière demandée à la commune :

- 22 340.43 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,
- 14 529.14€ TTC pour le génie civil télécommunications.

5-Présentation de l'étude d'aménagement du bourg (octobre 2011)

Une étude a été réalisée en 2011 par les bureaux d'étude « Pragma » et « Vu d'ici ».

Cette étude a abouti sur un plan d'aménagement et de sécurisation de 3 rues du bourg : Rue du Prieuré, Rue des Templiers et Rue du Moulin.

Concernant la proposition d'aménagement de la Rue des Templiers, des points sont à revoir :

- prévoir une nature de revêtement la meilleure possible sur les trottoirs,
- prévoir le positionnement de la chicane pour ne pas obstruer l'accès des terrains à chacun des riverains,
- prévoir des prises de guirlandes sur les poteaux d'éclairage public,
- passages piétons à prévoir sous éclairage public.

6-Etudes de devis

Signalétiques

Présentation de 2 devis de signalétiques « Bibliothèque », « Ecole » et « Mairie » :

- Devis Art Diva (Les Ponts de Cé) pour un montant de 413.66 € TTC,
- AD pub (Beaucouzé) pour un montant de 283.14€ TTC.

Pour la signalétique « Bibliothèque » :

-Art Diva propose une plaque plexiglass. Cette solution n'est pas envisageable car elle ne peut pas être fixée sur l'isolation extérieure du bâtiment.

-AD pub propose la vente d'un pochoir. Afin d'obtenir une signalétique de qualité, le conseil municipal souhaite prendre conseil auprès d'un professionnel (qualité de peinture à utiliser ? et peut-être envisager que le travail soit fait par un peintre).

Vitrophanie mairie et école :

Le conseil municipal a pris note des propositions des 2 entreprises. Il se pose la question de l'évolution dans le temps de tels produits sur les fenêtres actuelles. Il propose d'opter plutôt pour des vitrophanies amovibles en vente en magasin de bricolage.

Tablettes pour fenêtres de la Salle de l'Auxence

Présentation de 2 devis concernant 4 dessus d'appui de fenêtre (pose comprise) :

- Devis de l'entreprise Baudouin (Varades) : 783.37 € TTC (chêne vernis) ou 587.99€ TTC (à peindre).
- Devis de l'entreprise Fourny (St Clément de la Place) : 710.40€ TTC (chêne vernis) ou 492€ TTC (à peindre)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Fourny pour le montant de 492€ TTC (à peindre).

Matériel scolaire

Un budget de 1 500 € TTC est inscrit au budget prévisionnel 2015.

Le conseil municipal accepte la liste de matériel souhaitée et déposée par l'école primaire s'élevant à 1 462,69€ TTC.

Appareil photo

Présentation de 2 devis : devis Boulanger de Beaucouzé (109.98€ TTC) et devis Photostop d'Angers (109€ TTC).

Le conseil municipal retient le devis de Photostop.

Chariot ménage pour le site du camping-piscine

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PLG Groupe Pierre Le Gof (Le Mans) pour l'achat d'un chariot de ménage pour le site camping-Piscine d'un montant de 138.63€ HT, soit 166.35 € T.T.C..

Matériels pour le site du camping-piscine

Le conseil municipal accepte le devis de Super U (Bécon les Granits) concernant l'achat de 2 bains de soleil et de 2 chiliennes à accoudoirs pour un montant total de 149.70€ TTC.

7-Comptes rendus de commissions

Voirie

- La remise en état du chemin de la Guiterie est commandée auprès de l'entreprise Haignéré (Le Fresne sur Loire). Le montant à charge de la commune s'élève à 672€ TTC. L'évacuation et le transport de la terre sera effectuée par un agriculteur. Un particulier va prendre volontairement à sa charge le coût lié à l'apport de 2 bennes de remblai pour combler les creux.

-Travaux de voirie annuels sur la commune de Villemoisian : tous les chemins proposés ont été retenus par la commission voirie de la communauté de communes.

Commerce

Le commerce le Phénix est en cours de reprise.Mr Belouin a rencontré les repreneurs le 27 juin 2015. Il n'y aura pas d'interruption du service même si pendant l'été les horaires seront modifiés.

Site internet

Une réunion a eu lieu le 29/06/2015. Un travail assez fastidieux est à prévoir pour organiser les informations et mettre à jour le site.

ALSH « Le Bois Enchanté » - St Augustin des Bois

Le centre a lieu les 2 mois d'été à St Augustin des Bois.

A compter de la rentrée scolaire 2015/2016, le centre est déplacé à St Georges sur Loire pour les mercredis et petites vacances.

La commune de St Léger des Bois quitte cet ALSH.

Commission école

Géraldine PIROIS a décidé de ne plus être membre de cette commission.

Le prix du tarif des repas cantine, voté en juin dernier, pour les enfants venant de l'extérieur a suscité des réactions de parents. Le maire reçoit les parents sur rendez-vous afin d'expliquer l'augmentation.

Conseil d'école

Concernant la sécurité, un document unique doit être mis en place.

Local association

Lors de la dernière réunion du conseil, il avait été décidé qu'un inventaire du matériel et biens appartenant aux associations soit réalisé pour déterminer la surface de l'extension nécessaire. A ce jour, l'inventaire n'est pas effectué.

8-Questions diverses

Réforme territoriale : communes nouvelles

Le maire informe le conseil municipal des probables orientations des différentes communes de la Communauté de communes.

Un tour de table est fait pour connaître la position de chaque conseiller municipal quant à leur souhait de rapprochement de la commune de Villemoisian avec d'autres communes pour créer une commune nouvelle.

L'idéal serait que la date de création de la commune nouvelle coïncide avec la date de fusion des communautés de communes.

Repas des anciens : aura lieu le 17/10/2015

Remise des prix Concours des maisons fleuries : aura lieu le 24/10/2015

Prochain Conseil

Le lundi 14/09/2015.

Fin de séance : 23 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mickaël DOISNEAU

Michel BELOUIN